

# RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS :

## Happy Days 50/50

### JEU AVEC OBLIGATION D'ACHAT

**Organisateur :** TERRANAE, pour le compte de **Union Investment Real Estate GmbH**, gestionnaire du **Centre Commercial Saint-Martial**, situé au **39 bis avenue Garibaldi – 87000 LIMOGES**.

**Site Internet :** [www.saint-martial.com](http://www.saint-martial.com)

**Période du jeu :** les samedis **18 janvier 2025** et **5 juillet 2025**, correspondant aux deux éditions annuelles de l'animation « **Happy Days 50/50** », organisées au centre commercial Saint-Martial.

Le présent règlement définit les **conditions de participation** et les **règles de fonctionnement** du jeu concours intitulé « **Happy Days 50/50** ».

---

### ARTICLE 1 – OBJET DU JEU-CONCOURS

Le jeu « **Happy Days 50/50** » a pour objectif de proposer une animation **commerciale, dynamique et incitative** aux visiteurs du **centre commercial Saint-Martial**.

Il repose sur un principe simple : **acheter, participer et gagner**.

Le jeu est **avec obligation d'achat**, condition nécessaire pour accéder aux avantages et participer aux tirages au sort.

---

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique :

- Âgée de **18 ans révolus**.
- Résidant en **France métropolitaine**.
- Disposant d'**une adresse e-mail valide**.
- Disposant d'un **numéro de téléphone portable valide**.
- Ayant effectué un **achat minimum de 40 €** dans une boutique participante du centre commercial **Saint-Martial** le jour de l'événement.

#### Restrictions :

- **Une seule participation par personne et par opération** (même nom, même adresse postale, même adresse e-mail, même numéro de téléphone portable).
- **Un seul gain par foyer** (même adresse postale) **et par opération** pour toute la durée du jeu.
- Les membres du **personnel du Centre Commercial Saint-Martial**, de la société organisatrice et de ses prestataires techniques, ainsi que leurs familles, ne peuvent pas participer au jeu.

Toute participation non conforme aux critères énoncés ci-dessus entraînera automatiquement **l'exclusion du participant**.

La participation implique **l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement**.

---

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

### Déroulement du jeu :

1. **Effectuer un achat** : réalisez un achat d'un montant minimum de **40 €** dans une boutique participante le jour de l'événement.
  2. **Obtenir une preuve d'achat** : conservez le ticket de caisse original.
  3. **Valider sa participation** : présentez votre ticket à l'espace dédié pour enregistrer votre participation et recevoir une chance de gagner un chèque-cadeaux.
  4. **Obtenir des chèques-cadeaux d'un montant de 20 €**.
  5. **Participer au grand tirage au sort** : toutes les participations enregistrées seront automatiquement incluses dans le **tirage final pour un lot exceptionnel de 500 € en chèque-cadeaux**.
- 

## ARTICLE 4 – DOTATIONS

**Dotation totale par édition : 10 000 € au maximum en chèques-cadeaux.**

1. **chèques-cadeaux instantanés** : remis directement aux gagnants, soit **475 gagnants à 20 € pour un total de 9 500 €**.
2. **Tirage final** : un **lot exceptionnel de 500 € en chèques-cadeaux** sera tiré au sort parmi l'ensemble des participants en fin de journée.

### Précisions :

- Les chèques-cadeaux ne sont **ni échangeables, ni remboursables en espèces**.
- Ils sont **valables uniquement dans les boutiques participantes** du centre commercial Saint-Martial et devront être **présentés en totalité (talon + chèque)** avec une **date de validité en cours** inscrite sur le chèque-cadeau.
- Les **achats faits avec des chèques-cadeaux ne sont pas remboursables**.
- Ils devront être utilisés pour le **montant exact (10 €) ou supérieur** avec ajout d'un moyen de paiement autre au choix du détenteur des chèques-cadeaux. **Aucune monnaie ne pourra être rendue** sur un achat inférieur au montant du chèque-cadeau.
- En cas d'indisponibilité des lots, l'organisateur se réserve le droit de les remplacer par des lots de valeur équivalente

- L'opération s'arrête lorsque tous les chèques-cadeaux sont distribués à hauteur du budget annoncé (sauf réserve pour le tirage au sort final).
- 

## ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DES TIRAGES

- **Instant gagnant** : les participants éligibles peuvent gagner instantanément un **chèque-cadeaux de 20 €**.
  - **Tirage final** : en fin de journée, un tirage au sort sera effectué parmi toutes les participations pour désigner le gagnant du **chèque-cadeaux exceptionnel de 500 €**.
  - **Annonces du gagnant** du **chèque-cadeaux exceptionnel de 500 €**.  
Les résultats seront :
    - Communiqués **par e-mail et SMS aux gagnants**.
    - Relayés sur les **réseaux sociaux officiels du centre commercial**.
  - **Retrait des lots**  
Les gagnants devront se présenter sur **rendez-vous à la DIRECTION** du Centre Commercial Saint-Martial (Tél. : 05 55 77 79 77), sur présentation :
    - D'une **pièce d'identité valide**.
- 

## ARTICLE 6 – DONNÉES PERSONNELLES

**Les données personnelles collectées sont traitées par le Centre Commercial Saint Martial, en tant que responsable de traitement.**

La notion de « Données Personnelles » désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou qui va être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. Quel que soit le support de la collecte, le caractère obligatoire des réponses est indiqué dans les formulaires. Si le participant ne souhaite pas fournir de tels renseignements, sa demande ne pourra pas être traitée.

Les données personnelles sont exclusivement destinées au centre commercial Saint-Martial, les sociétés de son groupe, les membres de son réseau commercial et ses sous-traitants pour le traitement de tout ou partie des Données Personnelles, dans la limite nécessaire à l'accomplissement de leurs prestations. Les Données Personnelles peuvent, le cas échéant, être transférées en dehors de l'Union européenne, étant précisé que ce transfert est effectué selon les mesures de garanties prévues par la loi Informatique et libertés.

À tout moment, conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, le participant garde la possibilité de s'opposer sans frais à la prospection commerciale, en cliquant sur le lien de désabonnement figurant dans chaque e-mail ou en envoyant un courrier au Centre Commercial Saint-Martial 39 bis, avenue Garibaldi – BP 10730 - 87030 LIMOGES CEDEX 1.

Le participant dispose, sur simple justification de son identité, d'un droit d'accès à ses Données Personnelles, ainsi que celui de demander à ce que soit rectifiées, mises à jour ou supprimées les

données inexactes, incomplètes ou périmées, le concernant, et celui de s'opposer, sous réserve de justifier d'un motif légitime, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement.

Le participant a également la possibilité de définir des directives soit générales soit particulières à l'égard de certains traitements, pour la conservation, l'effacement et la communication de vos données personnelles en cas de décès. Il peut modifier ou supprimer ces directives à tout moment.

Les directives particulières peuvent être enregistrées auprès du responsable du traitement. Les directives générales peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL.

Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : centre commercial Saint-Martial 39 bis, avenue Garibaldi – BP 10730 - 87030 LIMOGES CEDEX 1. Le participant dispose du droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition BLOCTEL, gérée par la société Opposetel, afin de ne pas faire l'objet de sollicitations commerciales par téléphone.

Le Centre Commercial Saint-Martial conservera ces Données Personnelles dans un environnement sécurisé pendant la durée nécessaire pour gérer la participation au jeu et l'attribution des dotations, pendant une durée de deux ans à compter de la collecte des données personnelles concernés pour leur utilisation à des fins promotionnelles, pour contacter le participant à des fins de prospection et, le cas échéant, pendant la durée de conservation prévue par la législation applicable.

- Les données personnelles recueillies sont nécessaires pour :
  - **La gestion du jeu concours.**
  - **La notification des gagnants.**
  - **Des fins statistiques et promotionnelles, avec consentement préalable.**
- Responsable de traitement : **Centre Commercial Saint-Martial.**
- Les données seront **conservées pour une durée maximale de 2 ans après la fin du jeu.**

Conformément à la **Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978** modifiée et au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante :

**Centre Commercial Saint-Martial, 39 bis avenue Garibaldi – BP 10730 – 87030 LIMOGES CEDEX 1**

---

## **ARTICLE 7 – DROIT À L'IMAGE DES PARTICIPANTS**

Dans le cadre du jeu-concours, les participants autorisent expressément et gratuitement l'**Organisateur** à utiliser, reproduire, représenter et diffuser leur image, leur voix et leurs témoignages recueillis pendant le déroulement du jeu.

Cette autorisation comprend :

- La capture de photographies et de vidéos lors des différentes phases de l'opération.

- La diffusion de ces contenus sur tous les supports de communication du **Centre Commercial Saint-Martial**, notamment :
  - **Site internet officiel** ([www.saint-martial.com](http://www.saint-martial.com))
  - **Réseaux sociaux officiels** (Facebook, Instagram, TikTok, YouTube, etc.)
  - **Newsletters et communications électroniques**
  - **Supports imprimés** (affiches, brochures, flyers, etc.)
  - **Écrans internes et autres dispositifs numériques** présents dans le centre commercial.

**Cette autorisation est consentie pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de captation des images.**

Les participants renoncent à toute demande de contrepartie financière ou autre avantage lié à l'exploitation de leur image.

**Participation des mineurs :**

- **La participation des mineurs n'est pas autorisée.**

**Droits des participants :**

Conformément à la législation en vigueur (loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des Données - RGPD), les participants disposent d'un **droit d'accès, de rectification et de suppression** des données les concernant, y compris leur image, sur simple demande écrite adressée à :

**Centre Commercial Saint-Martial**

**39 bis avenue Garibaldi – BP 10730 – 87030 LIMOGES CEDEX 1**

---

## **ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉS – CAS DE FORCE MAJEURE – RÉSERVE DE PROLONGATION**

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable :

- Des dysfonctionnements techniques empêchant le bon déroulement du jeu.
- Des retards, pertes ou erreurs dans la transmission des données.
- Des pertes ou détériorations des justificatifs de participation.
- De l'annulation ou modification du jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté.

En cas de force majeure, des additifs ou des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant l'animation. Ils seront considérés comme des annexes / avenants au présent règlement.

## ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique **l'acceptation intégrale et sans réserve du présent règlement**. Le règlement est consultable gratuitement sur le **site officiel du centre commercial** : [www.saint-martial.com](http://www.saint-martial.com) et déposé auprès d'un **commissaire de justice compétent**.

Toute réclamation relative au jeu devra être adressée au commissaire de justice dans un délai de **2 mois suivant la clôture du jeu mensuel**.

---

## ARTICLE 10 – LITIGES ET LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la **loi française et européenne**, dans la mesure où cette loi ne prive pas les participants de la protection qui leur est accordée par la législation d'ordre public de leurs pays, par exemple les lois protégeant les droits des consommateurs.

Si tout ou partie de ce règlement est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction ou autorité compétente, les autres dispositions continueront de s'appliquer. Tout litige pour lequel les parties ne parviendraient pas à un accord amiable sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

Le présent Jeu et l'ensemble des éléments le composant sont la propriété du centre commercial Saint-Martial, sans égard au fait que lesdits éléments puissent ou non être protégés en l'état actuel de la législation par un droit d'auteur ou de toute autre manière. Dès lors, toute reproduction et/ou représentation et/ou diffusion, en tout ou partie, sur tout support électronique ou non, présent ou futur, sont interdites, sauf autorisation expresse et préalable du centre commercial. Toute personne contrevenant à cette interdiction, engage sa responsabilité pénale et civile et peut être poursuivie notamment sur le fondement de la contrefaçon.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'Organisateur dans un délai de **deux (2) mois après la clôture de chaque édition du jeu** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Centre Commercial Saint-Martial 39 bis, avenue Garibaldi – BP 10730 - 87030 LIMOGES CEDEX 1.

Tout litige non résolu à l'amiable sera porté devant les **tribunaux compétents de Limoges**.

---

**Ce règlement est déposé auprès de l'étude de F-A DELAIRE / SELARL DELAIRE PASQUIES ET ASSOCIÉS / Commissaires de Justice Associés / 3 bis, rue de la Mauvendièrè 87000 LIMOGES**

Fait à Limoges, le **16 janv. 2025**.

La Direction du Centre Commercial Saint-Martial

Gestionnaire : Terranae pour le compte de Union Investment Real Estate GmbH

# LISTE DES BOUTIQUE DU CENTRE SAINT-MARTIAL PARTICIPANT À L'OPÉRATION

39 bis avenue Garibaldi 87000 LIMOGES

- ARMAND THIERY FEMMES
- BLUE BOX
- BOUYGUES TELECOM
- BZB
- CLAIRE'S
- DEVRED
- ETAM LINGERIE
- GO SPORT
- H & M
- HARIBO
- HISTOIRE D'OR
- JACQUELINE RIU
- JD SPORTS
- JENNYFER
- JULES
- LA CROISSANTERIE
- LA GENERALE D'OPTIQUE
- LE BISTROT DU CLOS
- Maison 1,2,3,
- MANGO
- MARIONNAUD
- MICROMANIA
- NAF NAF
- NEW YORKER
- NORMAL
- PAUL
- PCI MOBILE
- PHOTOMATON
- SFR
- SOSTRENE GRENE
- TOSCANE
- TRESOR